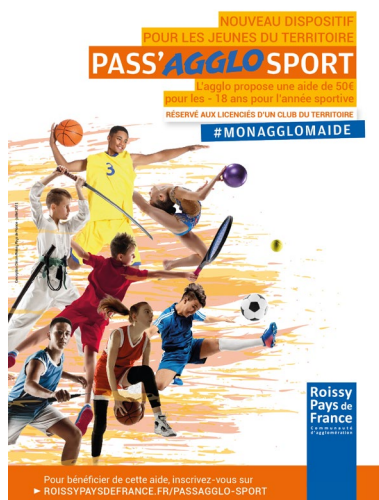


PASS'AGGLO SPORT : nouveau dispositif pour les jeunes du territoire, Roissy Pays de France propose une aide de 50 € pour leur année sportive !

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France lance le Pass'agflo Sport, un dispositif complémentaire à l'aide gouvernementale dans le but d'accompagner et d'encourager la pratique sportive chez les jeunes et les personnes en situation de handicap, en prenant en charge 50 € sur l'adhésion dans un club du territoire.



Les modalités Pass'agflo Sport pour l'adhérent :

Une aide de 50 € sera attribuée pour chaque enfant de moins de 18 ans, qui réside dans l'une des 42 communes de l'agflo et qui est licencié, à l'année, dans un club sportif de Roissy Pays de France. Pour en bénéficier, chaque famille devra remplir un formulaire sur le site internet roissypaysdefrance.fr, un coupon sport lui sera envoyé et devra être présenté à l'association sportive le jour de l'inscription de l'enfant.

Les modalités du Pass'agflo Sport pour l'association sportive :

Le club doit être affilié à une fédération sportive reconnue par le ministère des Sports. Un seul Pass'agflo Sport sera accordé par saison et par jeune, sans conditions de ressources. Il faut impérativement que l'adhérent prenne une licence annuelle, aucune réduction ne sera accordée dans le cas d'une licence de découverte d'une durée inférieure à une saison sportive. À l'issue des inscriptions, chaque association sportive devra faire parvenir à l'agflo, un tableau récapitulatif des adhérents ayant bénéficié de l'aide, qui prendra à sa charge le montant de 50 €*. Les familles n'auront rien à avancer, ce sont les associations sportives qui recevront directement un remboursement de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Attention, les associations sportives scolaires ne sont pas concernées par ce dispositif. ***Si le coût de l'inscription de l'enfant est inférieur à 50 € (cotisation + licence), l'agflo remboursera le club à la hauteur du montant réel.**

👉 Retrouvez toutes les informations pratiques sur roissypaysdefrance.fr/passagflo-sport

À propos de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France, créée le 1^{er} janvier 2016, regroupe 42 communes sur les départements du Val d'Oise (95) et de la Seine-et-Marne (77), et compte environ 354 000 habitants. 2^e agglomération de France par sa population, Roissy Pays de France s'étend sur une aire représentant 3,5 fois celle de Paris.

Le territoire de la communauté d'agglomération se démarque par sa diversité, tant sur le plan démographique que de la densité urbaine : forte urbanisation au sud (notamment autour des aéroports Paris – Charles de Gaulle et Paris - Le Bourget) et vastes territoires agricoles au nord et à l'est.

Pascal Doll, Président de l'Agglomération, est à la tête d'un exécutif réunissant 15 vice-présidents et 8 conseillers délégués. Au total, le conseil communautaire compte 104 élus.

Roissy Pays de France exerce 21 compétences. Territoire de projets, la communauté d'agglomération porte une action ambitieuse en matière de développement économique, de transports, d'aménagement foncier, d'habitat et de politique de la ville, et de développement durable. Le développement culturel et sportif, la préservation du patrimoine, l'eau et assainissement et la gestion des déchets font également partie des priorités de Roissy Pays de France.

Contact :

Slim GHOMRASNI

Directeur des sports

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

sghomrasni@roissypaysdefrance.fr

01 34 04 37 11